



Lyon, le 12 janvier 2009

APRIL GROUP alerte l'Autorité des Marchés Financiers et saisit le Tribunal de Commerce de Lyon

Face à la multiplication des agissements et déclarations dans la presse de Madame Ragot, épouse Rousset, semant volontairement le doute sur la pérennité du capital et la situation économique de la société dont elle est l'un des administrateurs, APRIL GROUP a alerté le 23 décembre dernier l'Autorité des Marchés Financiers puis saisi, le 8 janvier, le Tribunal de Commerce de Lyon pour faire reconnaître et cesser ces manœuvres de déstabilisation.

Depuis quelques semaines, dans le cadre d'une procédure de divorce en cours et après avoir été déboutée de toutes ses demandes en référé, Madame Ragot n'hésite pas, dans un but évidemment personnel, à propager des informations mensongères ou trompeuses sur la situation de la société APRIL GROUP, violant notamment son obligation de loyauté en tant qu'administrateur représentant des intérêts des actionnaires. En déportant sur le plan professionnel et sur la place publique une négociation matrimoniale privée, Madame Ragot instrumentalise la situation afin de faire pression, portant gravement atteinte à l'image du groupe. Autant d'éléments générateurs de nombreuses questions et craintes parmi les actionnaires, la communauté financière, les collaborateurs et partenaires du groupe, allant jusqu'à des rumeurs de cession, évidemment totalement infondées.

Dans ce contexte, APRIL GROUP tient à apporter les mises au point suivantes :

- Le différend d'ordre privé entre Vanessa Ragot et Bruno Rousset est sans aucune conséquence sur l'actionnariat ou les performances d'APRIL GROUP. Contrairement aux revendications mensongères de Madame Ragot, celle-ci n'a aucun droit sur le capital de la holding patrimoniale EVOLEM, dont Bruno Rousset détient 99,99% des actions en tant que biens propres et qui contrôle 64% du capital d'APRIL GROUP. Madame Ragot était Directrice Générale d'EVOLEM, plus spécialement chargée des relations publiques, jusqu'au 25 novembre 2008, date à laquelle elle a été révoquée de ses fonctions par le Conseil d'Administration.
- La situation économique d'APRIL GROUP est excellente, même si le résultat 2008 sera moins élevé que prévu initialement compte tenu de l'évolution des marchés financiers, la société en ayant informé le public conformément aux obligations légales de toute société cotée. APRIL GROUP continue ainsi d'afficher des performances exceptionnelles sur un marché à croissance quasi-nulle, avec un chiffre d'affaires prévu en progression de l'ordre de 20% sur l'exercice, une rentabilité, certes en baisse, mais représentant toujours un ROE de l'ordre de 20%, et un bilan très solide présentant plus de 300 M€ de fonds propres et un très faible endettement financier.
- APRIL GROUP est plus que jamais confiant quant à ses perspectives, appuyant son développement dans plus de 20 pays, sur une équipe de plus de 100 dirigeants-entrepreneurs, professionnels expérimentés du courtage d'assurances, et sur plus de 3 000 collaborateurs rompus à l'innovation et la qualité de service. Grâce à une gestion des ressources humaines dynamique et une stratégie efficace de diversification de ses métiers et marchés géographiques, APRIL GROUP poursuivra dans les années à venir le développement des performances de croissance et de rentabilité qui ont fait son crédit et sa reconnaissance depuis 20 ans.

APRIL GROUP (Compartiment A, SBF 120, SRD), leader dans l'architecture de produits et services en assurance, compte 3 200 collaborateurs, et a réalisé en 2007 un chiffre d'affaires de 604 M€ pour un résultat net de 72 M€.

Contact

Jean-Marc ATLAN – Kaélia

Conseiller du Président

04 72 00 35 80 – 06 07 37 20 44

